**DOC N°2**

**Résumé de la prise de connaissance générale du client**

**Points d’orientations**

* Identifier le client (Cf. fiche d’identification du client Doc n°8).
* Identifier la liste des établissements, agences, annexes, filiales et société mère du client.
* Décrire l’organisation générale et administrative du client notamment les principaux organes et leurs rôles dans la gestion de la société,
* Décrire avec précision les activités, les différents produits et services offerts à la clientèle, un résumé ou un schéma technique du processus de production et de services.
* Etablir la liste des principaux fournisseurs et clients ainsi que leur localisation géographique (pays, ville, etc.), y compris les modalités et modes de paiements desdits fournisseurs et clients.
* Mentionner les modes de paiement (banques, caisse) et leurs modalités.
* Etablir la liste des banques du client et des signataires.
* Décrire les caractéristiques d’exploitation du client avec ses agences, ses annexes, ses filiales ou sa société mère, etc.
* Collecter les imprimés de caractère général (papier en-tête, prospectus, documents publicitaires, les tarifs de ses produits et services).
* Nécessité de tenir une comptabilité particulière dite **« Opérations Comptables Spécifiques, OPS»**
* Autres informations utiles sur le client,
* Risques ou Difficultés comptables qu’engendrent les procédures et transactions du Client. A ce niveau, le chef de mission doit remplir la **« fiche de détermination du niveau des risques » (Cf. Doc n°9)**. Ladite fiche sera validée par le Directeur de Département DEC.

1. **Configuration juridique de la structure**

Pour complément d’informations confère document n°8.

* Raison sociale de l’entité : EDWIGE LA JOIE DE VIVRE SARL
* Sigle : EDWIGE LA JOIE DE VIVRE SARL
* Abréviation : EJV SARL
* Date de création : 08 Juillet 2021
* Lieu : Cotonou
* Date de début d’exploitation : 08 Juillet 2021
* Forme juridique : Société A Responsabilité Limitée
* Associés : Deux (02) ; DEGAN Jislène Edwige (apport en numéraire pour …………..) et DEGAN GLELE Maxim Junior (apport en numéraire pour ……….)
* Capital social : …………. F CFA
* Direction : Dirigée par une Gérante
* Numéro de registre de commerce et du crédit mobilier : n° RCCM RB/COT/21 B 30129
* Numéro IFU : n°**………………..**
* Adresse : ILOT 1398 Houènoussou Ste Rita

1. **Synthèse de l’activité**

EDWIGE LA JOIE DE VIVRE SARL a pour activité principale le commerce général. De façon spécifique, elle a pour activité l’achat et la vente des thés et compléments alimentaire, des appareils de sport et de musculation, des produits cosmétiques, d’art et de musique, etc.

Son client principal est l’ONG JOIE DE VIVRE à qui elle livre la majorité de ses produits.

Le partenariat d’affaires entre la société EDWIGE LA JOIE DE VIVRE SARL et l’ONG JOIE DE VIVRE n’est lié par aucun contrat.

La société et l’ONG siègent dans les mêmes locaux aussi bien à la direction que dans les annexes (Porto’Novo ; Akpkpa ; Calavi ; Ouidah ; Bohicon et Parakou).

Les annexes de Akpakpa et Calavi font quotidiennement le point de leurs activités au comité situé à la Direction.

Les autres annexes quant à elles font leurs points de façon hebdomadaire.

La société dispose d’une boutique de vente à la direction où un inventaire mensuel y est effectué et d’un magasin au quartier Agla non loin de la Direction Générale.

La société achète ses produits à l’extérieur après de fournisseurs qu’elle paie cash.

1. **Spécificités de la structure (relation intra groupe et avec les partenaires)**

* **Relation intra-groupe**

La société EDWIGE LA JOIE DE VIVRE SARL et l’ONG JOIE DE VIVRE n’ont pas de relation intra groupe. Toutefois, les deux structures sont dirigées par la même personne physique.

Comme énoncé supra, la société EDWIGE LA JOIE DE VIVRE SARL reste le principal fournisseur de l’ONG JOIE DE VIVRE.

Mme Jislène Edwige DEGAN

EDWIGE LA JOIE DE VIVRE SARL

ONG JOIE DE VIVRE.

Pour les besoins de l’exploitation, la société EDWIGE LA JOIE DE VIVRE SARL et l’ONG JOIE DE VIVRE peuvent se faire des prêts.

* **Relation avec les prestataires**

Le règlement des différents prestataires étrangers (chine, Nigéria) s’effectue via des virements bancaires autres paiements directs et les cartes visa.

La société après retrait au niveau de la banque, approvisionne les différentes cartes visa dans les limites autorisées.

1. **Aspect fiscal et social**

La société EDWIGE LA JOIE DE VIVRE est une Société A Responsabilité Limitée (SARL) soumis à l’impôt sur les sociétés (IS).

Elle dispose d’une Machine Electronique Certifiée de Facturation (MECeF).

* **Au plan fiscal**

Les activités de la société sont soumises aux impôts et taxes ci-après :

* TVA (taxe sur la Valeur Ajoutée)
* AIB (Acomptes sur Impôts assis sur les Bénéfices) : 1%
* IRPP-TS (Impôts sur les Revenus des Personnes Physiques-Traitement et Salaires)
* VPS (Versement Patronale sur Salaires) : 4%
* Revenu foncier
* Taxe radio - société
* Taxe télé - société
* Taxe radio - particulier
* Taxe télé – particulier
* Patente (Importateur)
* Cotisation CCIB
* IS (Impôts sur les Sociétés) : 30%
* **Au plan social**

La société a l’obligation de déclarer au moins un salarié, de retenir et de reverser les cotisations salariales et patronales.

* **Au plan juridique**

La société EJV. en tant que Société A Responsabilité Limitée a certaines obligations juridiques à savoir :

* Tenir les Assemblées Générale et les matérialiser par des Procès-verbaux
* Faire enregistrer les états financiers au tribunal du commerce avant le 30 juin N+1

1. **Difficultés et approches de solutions**

* **Difficultés**
* Absence de manuel d’organisation et de procédures.
* Difficultés à identifier le versement des apports en numéraire effectué par les actionnaires.
* Difficultés à retracer les paiements aux prestataires étrangers.
* Absence de matérialisation des fonds reçus des actionnaires ou de personnes physiques.
* Factures des Prestataires étrangers non établis en française et en F CFA.
* Les prêts de produits au gérant ne sont pas matérialisés.
* Les dépenses sont effectuées directement sur les recettes du jour.
* **Approches de solutions**
* Elaborer un manuel d’organisation et de procédures.
* Matérialiser l’ensemble des opérations de la société par des pièces probantes.
* Les fonds reçus doivent être matérialisés par un support (copie chèque, copie virement, fiche recette de caisse).
* Les fonds reçus des actionnaires doivent faire l’objet de convention signée entre les actionnaires et la société
* Tenir un brouillard de banque au sein de la société et établir les états de rapprochements bancaires chaque mois.
* Tenir un brouillard de caisse au sein de la société.
* Les dépenses doivent-être effectuées au niveau de la caisse dépense.
* Inscrire au brouillard de caisse, les fonds reçus en espèce.
* Créer une société dite ‘’écran’’ pour faciliter les diverses transactions (Paradis Fiscal)
* Acheter des cartes Visas dans différentes banques au nom de EJV.
* Formuler une demande pour relever le niveau du plafond des entrées et des sorties sur les cartes visas au-delà de 2.000.000 F CFA (est possible ?).
* Etablir les factures des fournisseurs en langue française
* Vérifier la procédure des inventaires au magasin.

1. **Comptabilisation de l’activité**

Au regard de son activité, EJV réalise des opérations à facturer sous la forme de :

1. Importation pour la revente
2. Achat et vente localement

**Factures all in (achat-vente)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Compte | | Libellés | Débit | Crédit |
| 6011/6012 |  | Achats marchandises | X |  |
| 4452 |  | TVA | X |  |
|  | 4011 | Fournisseurs |  | X |
|  |  | Engagement des achats |  |  |
| 4011 |  | Fournisseurs | X |  |
|  | 52/57 | Banque/Caisse |  | X |
|  |  | Règlement des Fournisseurs achats |  |  |
| 6015 |  | Frais sur achats | X |  |
| 4452 |  | TVA sur achats | X |  |
| 4478 |  | AIB au cordon douanier | X |  |
| 6480 |  | Autres Taxes | X |  |
|  | 4011 | Fournisseurs |  | X |
|  |  | Engagement des frais et droits de douane sur achats |  |  |
| 4011 |  | Fournisseurs | X |  |
|  | 52/57 | Banque/Caisse |  | X |
|  |  | Règlement des Fournisseurs frais et droits de douane sur achats |  |  |
| 4111 |  | Clients | x |  |
|  | 7011/7012 | Ventes |  | X |
|  | 4431 | TVA sur ventes |  | X |
|  |  | Engagement des ventes |  |  |
| 52/57 |  | Banque/Caisse | X |  |
|  | 4111 | Clients |  | X |
|  |  | Règlement des ventes |  |  |

1. **Documents à fournir**

* Contrat type avec les divers collaborateurs techniques (prestataires).
* Relevés mensuels des comptes bancaires, cartes et comptes MoMo.

Date de prise de contact 20/05/2022